



Projets et initiatives stratégiques

Centre de prestations Marché du travail et assurance-chômage du SECO



MODERNISATION PLASTA

Nouvelle interface utilisateurs pour le Service TI des ORP

Le SECO introduira en novembre 2019 la première unité de réalisation de la nouvelle interface utilisateurs PLASTA du Service informatique des ORP. La modernisation progressive de cette interface, menée en collaboration avec les partenaires cantonaux de l'exécution et l'entreprise de développement adesso Suisse SA, facilitera l'utilisation de PLASTA dans l'exécution des processus au sein des ORP.

Les nouveautés apportées à l'interface utilisateurs dans le cadre de la modernisation PLASTA faciliteront le travail d'exécution des ORP. Ces derniers pourront se concentrer davantage sur leurs tâches fondamentales: le conseil et le placement. Le système PLASTA actuel restera disponible jusqu'à ce que la modernisation soit terminée, puis sera désactivé sitôt que le système modernisé sera stable et en pleine fonction.

Cinq étapes de modernisation

La mise en place du nouveau design de l'interface se décompose en cinq unités de réalisation. La première porte sur les masques liés à la saisie des données relatives aux demandeurs d'emploi. S'ensuivra l'introduction des affaires dont le traitement est intrinsèquement lié aux données des demandeurs d'emploi. Ceci concerne notamment les assignations et les décisions liées aux mesures du marché du travail (MMT) ou l'établissement de sanctions. Le contrôle de gestion sera implémenté par étapes.

Enfin, lors du deuxième semestre de 2020, les fonctions améliorées de gestion des employeurs et des MMT seront lancées.

Thomas Breitenmoser, responsable de l'application PLASTA pour l'ORP de Thurgovie et membre du comité de pilotage informatique PLASTA, estime que cette introduction en cinq étapes dès novembre 2019 permettra de « se familiariser en douceur avec la nouvelle interface ». Selon lui, cet échelonnement réduira les risques liés à l'introduction ainsi que le besoin en formation dans les cantons. Il donnera en outre la possibilité de recueillir de précieuses observations pratiques auprès des utilisateurs

après chaque unité de réalisation. À noter que cette façon de procéder exige une excellente coordination entre le SECO, son partenaire externe adesso et l'Office fédéral de l'informatique (OFIT). Ce dernier assurera la maintenance du système

actuel durant la modernisation et sera ensuite responsable de l'exploitation du système sur lequel tournera PLASTA modernisé.

Pour une meilleure efficacité

La nouvelle interface PLASTA se présentera sous une forme simple et conviviale. En plus d'un menu plus intelligible, la fonction de recherche rapide offre une nette plus-value aux ORP. Les critères de recherche rapide tels que le nom, le numéro de portable ou la date de naissance pourront s'insérer dans un seul



Le système PLASTA modernisé propose une navigation plus claire ainsi que des fonctionnalités de recherche rapides.

ÉDITORIAL

Chers lectrices et lecteurs

On se rapproche parfois plus vite du but à petits pas qu'à grandes enjambées. Les petits pas permettent de ne laisser personne sur le bord de la route. Cela s'applique aussi à l'AC, comme le montre l'article sur la modernisation de PLASTA, le service informatique des ORP, et celui sur le nouvel accord de prestations avec les CCh. L'introduction progressive, autrement dit la mise en œuvre par étapes, permet de réduire les risques et de donner à toutes les personnes impliquées le temps nécessaire pour s'habituer à un nouvel environnement informatique et à de nouvelles conditions. Par ailleurs, tous les projets en cours, menés dans le but de moderniser l'informatique de l'AC et du SPE, modifieront la façon de travailler de manière substantielle. Aussi est-il prévu de les chapeauter par le projet « Développement organisationnel ». L'objectif est ici aussi d'apporter un appui aux organes d'exécution par rapport au virage numérique. Ensemble, nous réussirons, pas à pas, à emprunter la voie de la numérisation.

Oliver Schärli
Chef Marché du travail et
assurance-chômage

champ. Cette fonction sera vraisemblablement disponible dans les domaines Demandeurs d'emploi, Employeurs, MMT et Contrôle de gestion. La recherche avancée restera évidemment possible.

Une autre fonctionnalité présente sur de nombreux masques est celle du complément proposé de manière automatique pour la recherche. Au fur et à mesure de la saisie d'une indication telle que le nom ou le numéro T, le système affichera une liste de suggestions. D'autres nouveautés seront également apportées: un changement de langue intuitif, un design adaptatif et un mode de fenêtres en cascade. Toutes ces fonctions permettront de gagner en efficacité, ce à quoi Thomas Breitenmoser aspire: « Nous attendons avec impatience

une application nous permettant d'accomplir nos affaires quotidiennes en quelques clics ».

« La nouvelle interface PLASTA se présentera sous une forme simple et conviviale. »

« Une application évolutive »

L'introduction de chaque unité de réalisation est tributaire des responsables cantonaux de l'application PLASTA. Ceux-ci s'impliquent déjà dans les tests de la nouvelle application, la préparation du matériel de formation et la planification de l'introduction. Dans un avenir plus loin-

tain, Thomas Breitenmoser souhaite une « application évolutive comprenant déjà beaucoup de volets de l'eAC, et dont la GED fait partie intégrante ». La modernisation actuelle de PLASTA tient déjà compte de nombreux facteurs essentiels afin que cette vision d'avenir devienne réalité.

Federico Danese
Spécialiste ORP/LMMT/Act – TCM

PROJET EESSI-AC

Avènement de l'échange électronique entre les assurances sociales d'Europe

L'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) entre la Suisse et l'UE prévoit, conformément au règlement UE, de numériser l'échange international de données entre assurances sociales, lequel se faisait jusqu'alors au moyen de formulaires papier. Le projet EESSI-AC a pour mission d'intégrer dans le domaine de l'assurance-chômage une application Web mise à disposition par l'UE baptisée RINA.

L'ALCP est entré en vigueur le 1^{er} juin 2002. Depuis lors, les assurances sociales de l'UE et des États membres de l'AELE s'échangent des informations à un rythme soutenu. L'ALCP concerne six secteurs des assurances sociales: droit applicable, assurance-chômage, allocations familiales, assurance-maladie, retraite/prévoyance et assurance-accidents.

EESSI se concrétise

Depuis plus de 15 ans, l'échange de données entre assurances sociales se fait en majeure partie par le biais de formulaires UE standard en version papier. En 2009, l'UE a décidé de numériser cet échange, ce qui a fait naître le projet UE EESSI (Electronic Exchange of Social Security Information), qui entendait également rendre l'échange d'informations entre assurances sociales plus sûr, clair et rapide.

Après plusieurs années de collaboration entre les États membres, EESSI est en passe de se concrétiser: l'échange électronique d'informations entre les assu-

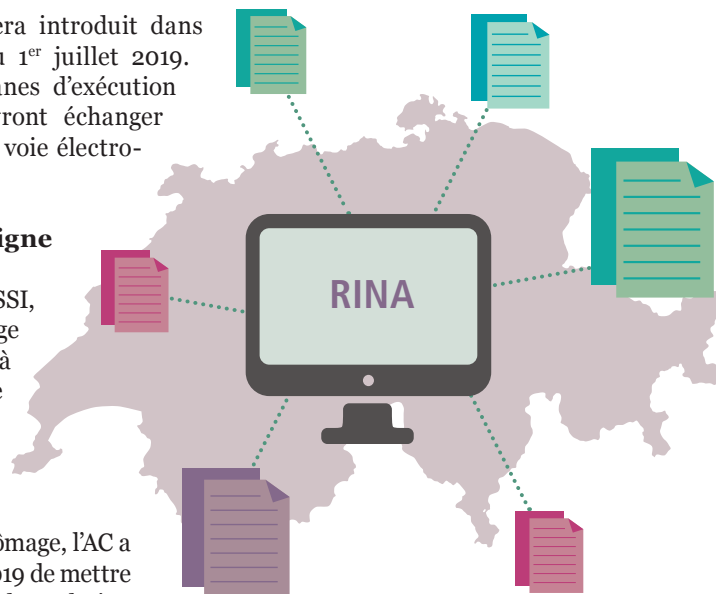
rances sociales sera introduit dans l'UE et l'AELE au 1^{er} juillet 2019. Dès lors, les organes d'exécution suisses aussi devront échanger leurs données par voie électronique.

Tout passe en ligne grâce à RINA

Avec son projet EESSI, l'assurance-chômage (AC) se prépare à cette nouvelle étape de l'ALCP depuis mai 2018. En étroite coopération avec les ORP et les caisses de chômage, l'AC a décidé en février 2019 de mettre en place RINA, la solution standard mise à disposition par l'UE pour l'échange électronique de données. RINA est une application Web permettant de remplir et échanger en ligne les formulaires actuels de l'UE. Jusqu'à la mise en place de RINA dans tous les États de l'UE et de l'AELE, on recourra parallè-

« EESSI entend rendre l'échange d'informations plus sûr, clair et rapide. »

lement aux formulaires papier actuels et aux nouveaux formulaires électroniques. Les formations visant à préparer les collaborateurs des ORP et des caisses de chômage à l'utilisation de RINA vont bon train. L'introduction de RINA est le noyau du projet EESSI-AC. Nombre



d'utilisateurs se familiariseront sous peu à RINA durant deux modules de formation fondés sur le modèle « Train-the-Trainer ». Ces personnes triées sur le volet au sein des ORP et des caisses de chômage assimileront le thème EESSI durant le mois de mai 2019 et, jusqu'à la mi-juin, transmettront le savoir acquis au sein de leurs organes d'exécution.

Alberto Beltramello
Chef du projet EESSI-AC

La nouvelle technologie SAP: de nets avantages

Le SECO devait décider au plus tard à la fin décembre 2018 de la variante SAP sur laquelle la solution SIPAC 2.0 sera réalisée pour le nouveau système de paiement des caisses de chômage: sur le release conventionnel ECC (variante «classique») ou sur le nouveau release S/4HANA (variante «S/4»)? La direction du projet a préparé les bases nécessaires à une évaluation fondée les chances et les risques. L'examen systématique et approfondi de chaque variante a eu lieu mi-décembre 2018, sous la direction du gestionnaire externe des risques de SIPACfuture et de concert avec les parties prenantes.

Cette évaluation a débouché sur un résultat sans équivoque: les chances sont nettement plus grandes que les risques si l'on passe à la nouvelle technologie de la variante «S/4». Les avantages sont les suivants:

- moins d'interfaces, moins de redondances – donc complexité technique réduite;
- avantages pour les travaux de réalisation dans le projet, la mise en production et l'exploitation;
- cycle de vie de l'application plus long à partir de la mise en production.

Du point de vue des coûts aussi, le release «S/4» présente des avantages à long terme. Celui-ci génère certes actuellement des coûts supplémentaires d'environ 3,2 millions de francs, mais il permettra d'économiser un release coûteux trois à six ans après l'introduction de SIPAC 2.0, d'un montant s'élevant entre 10 à 15 millions de francs, pendant la phase d'exploitation.

Sur la base des résultats clairs de l'évaluation et de l'approbation du partenaire de réalisation externe NOVO et de SAP, le SECO, en



«Au niveau des coûts aussi, les avantages du nouveau release SAP prévalent à long terme.»

tant que mandant, a décidé de recourir à la variante «S/4», une technologie moderne. Le projet profitera ainsi d'avantages durables, tout en respectant les coûts et le calendrier prévus. Je me réjouis de mettre en œuvre la solution SIPAC 2.0 sur cette base porteuse d'avenir, en collaboration avec les organes d'exécution et avec NOVO.

Rainer Volz

Co-responsable de l'ensemble du projet SIPACfuture

RÉVISION DE L'ACCORD DE PRESTATIONS

Caisses: renforcer l'exécution par étapes

Le 1^{er} janvier 2019, le nouvel accord de prestations du SECO conclu avec les caisses de chômage est entré en vigueur. La Confédération et les fondateurs mettent en œuvre des adaptations dans différents champs d'application, renforçant ainsi leur dessein commun d'améliorer l'exécution dans l'efficacité des coûts et la conformité au droit.

L'accord de prestations pour l'exécution de la loi sur l'assurance-chômage par les caisses de chômage (CCh), et donc le système de pilotage, sont restés inchangés depuis 2009. Dans l'optique de l'élaboration du nouvel accord et vu que le système n'a encore jamais fait l'objet d'analyses approfondies depuis lors, le SECO a demandé une évaluation externe en 2017. Il s'agissait d'examiner dans quelle mesure le système de pilotage en cours incitait à l'efficacité des coûts, à la légalité et au respect des normes de qualité, et atteignait donc son but premier.

Réforme du pilotage nécessaire

L'évaluation d'egger, Dreher & Partner AG a conclu que le principe fondamental du pilotage des caisses par un benchmarking des coûts entre les CCh avait fait ses preuves et devait permettre d'at-

teindre le but fixé. Les assurés se montraient aussi satisfaits des prestations des CCh. L'évaluation a indiqué en outre que par manque d'incitations, aucune amélioration de l'efficacité n'avait été constatée ces quinze dernières années et que le taux de contestation des révisions

«Les CCh et leurs fondateurs ont suffisamment de temps pour s'adapter aux nouvelles conditions.»

n'avait cessé d'augmenter depuis 2011. Par ailleurs, pendant dix ans, les forfaits versés avaient été supérieurs aux coûts moyens des CCh pratiquant le décompte effectif des coûts parce qu'aucun benchmarking des coûts n'avait eu lieu depuis 2009.

Ainsi, l'évaluation a recommandé d'adapter différents champs d'application:

- Fixer un taux d'indemnisation (valeur cible de base) à long terme est problématique. Il faut procéder au benchmarking des coûts chaque année.
- Les CCh peuvent continuer de choisir entre décompte des coûts effectifs et forfait par unité de prestation. Les forfaits doivent toutefois être

inférieurs aux coûts moyens de toutes les CCh.

- Il faut tenir compte des différences régionales concernant le niveau des salaires et des loyers.
- Il faut réduire le taux d'erreurs dans le traitement des dossiers. L'accord devrait donc comporter des incitations à la qualité.

Prise en compte de SIPAC 2.0

Tous ces champs d'application ont été repris dans le nouvel accord. Il est le résultat de négociations entre la Confédération et les fondateurs des CCh prises au second semestre 2018. Les modifications nécessaires seront entreprises par étapes, dans le but d'atteindre le résultat souhaité sur le plan du pilotage, tout en prévoyant des règles transitoires laissant suffisamment de temps aux CCh et à leurs fondateurs pour s'adapter aux nouvelles conditions. Il s'agit aussi de tenir compte de l'introduction de SIPAC 2.0 et de garantir des ressources en personnel suffisantes pour cette étape.

Samuel Kost

Collaborateur scientifique/TCMI

« Accomplir la transition entre TI et processus »

Les organes d'exécution représentés au sein du comité User Change Board (UCB) abordent ensemble le développement des systèmes informatiques de l'AC et du service public de l'emploi (SPE). Mauro Tomeo et son groupe sont responsables du volet technique de l'UCB, qui a adopté depuis peu une approche axée pleinement processus. Durant cet entretien, le chef de groupe nous explique l'importance de l'UCB et son rôle dans les projets stratégiques du SECO.

Monsieur Tomeo, en votre qualité de chef du groupe Soutien opérationnel, vous êtes en charge de l'UCB depuis 2017. Comment celui-ci a-t-il évolué depuis votre arrivée ?

Dans le cadre de l'UCB, le SECO a toujours entretenu une coopération constructive avec les organes d'exécution cantonaux. La mission du comité est de consolider les adaptations techniques des systèmes informatiques. Ces deux dernières années, nous nous sommes davantage tournés vers les processus d'exécution, dans le but d'appriivoiser la complexité du paysage de l'exécution. Le soutien informatique a toujours été indispensable au travail quotidien des ORP, d'autant plus du fait de l'intensification rapide de la numérisation. Afin de conserver une vision globale dans ce contexte, nous avons ouvert l'horizon thématique de l'UCB et travaillons mainte-

nant en nous orientant vers les processus. Ceci est de loin l'évolution la plus notable.

Pouvez-vous nous exemplifier cette « orientation vers les processus » ?

L'adaptation ou le soutien de processus au sein des ORP, ayant trait par exemple au conseil des demandeurs d'emploi, peuvent avoir des implications sur les systèmes informatiques. Il se peut aussi qu'une modification législative ne se répercute que sur les processus spécialisés. En gardant les processus d'affaires au centre de notre attention, nous maintenons une vision périphérique et pouvons ainsi coordonner les différentes répercussions qui accompagnent certains changements. Cette approche a notamment fait ses preuves lors de la mise en œuvre de l'obligation d'annoncer les postes vacants dans PLASTA et dans Job-Room de travail.swiss.

L'UCB aborde les projets stratégiques de modernisation de l'AC. De quelle façon les organes d'exécution peuvent-ils s'investir dans ceux-ci ?

Les organes d'exécution et l'UCB collaborent étroitement pendant toute la durée du projet. L'année dernière, les spécialistes cantonaux membres de l'UCB ont porté la mise en œuvre de l'obligation d'annonce. Et nous continuons sur le même modèle; nous travaillons directement avec les responsables cantonaux dans le cadre des projets. De cette manière, nous pouvons



« Nous voulons apprivoiser la complexité du paysage de l'exécution. »

nous enquêter des exigences des cantons et profiter de leur expérience pratique. Actuellement, nous organisons un forum pour chaque projet stratégique, afin de nous renseigner sur les besoins de chaque canton pour la formation et l'introduction. Afin d'encourager les échanges d'informations, les résultats seront régulièrement diffusés au sein de l'UCB.

Comment envisagez-vous l'évolution de l'UCB ?

Notre but est d'accomplir la transition entre TI et processus. La culture axée sur les processus est aujourd'hui bien vivante, quoiqu'elle ne soit pas encore présente dans tous les domaines. Dans le futur, tout changement, qu'il soit lié à un projet ou à l'exploitation, devrait être géré au regard des processus. À cet égard, la mise à jour du modèle des processus AC/SPE, à laquelle nous procéderons cette année, constitue une étape fondamentale.

Entretien avec Mauro Tomeo
Chef soutien opérationnel aux ORP/LMMT/ACT

OBLIGATION D'ANNONCER LES POSTES

La Confédération entend participer aux frais de contrôle

Le 8 mars 2019, le Conseil fédéral a pris connaissance du rapport sur la consultation menée au sujet de la loi fédérale sur la participation aux frais des cantons pour les contrôles relatifs à l'obligation d'annoncer les postes vacants. Par ailleurs, il a adopté le projet de loi et le message à l'intention du Parlement. Le nouvel acte doit constituer la base légale d'une participation financière de la Confédération aux frais de contrôle incombant aux cantons. Il vise également à conférer au Conseil fédéral la compétence d'édicter au besoin des dispositions concernant la nature et la portée des contrôles.

TCNET

TCNet fait peau neuve : tcnet.travail.swiss

Le logiciel qui supporte le TCNet change de version le 27 mars 2019. Cette dernière entraînera du même coup une modernisation de l'interface du TCNet, dont le design s'apparentera à celui de travail.swiss. Le site sera aussi accessible via une nouvelle adresse, à savoir tcnet.travail.swiss. TCNet offrira qui plus est deux nouveautés : un accès à l'offre de cours et de manifestations et une page offrant une vue d'ensemble des services TI. S'agissant du contenu et des données, aucun changement n'est à signaler. L'adresse tcnet.seco.admin.ch fonctionnera jusqu'à nouvel avis avec une redirection vers tcnet.travail.swiss. De ce fait, les liens demeureront fonctionnels. Il convient d'utiliser la nouvelle adresse dès le 27 mars.

SERVICE ET CONTACT

La newsletter est également disponible sur le site Internet *travail.swiss* ainsi que sur le TCNet.

Secrétariat d'État à l'économie SECO
Marché du travail et assurance-chômage
Holzikofenweg 36, CH-3003 Berne

Téléphone: +41 58 462 56 56
Courriel: tc-geko@seco.admin.ch

www.seco.admin.ch
www.travail.swiss